



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de €285 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS

30 SEPTEMBRE 2015

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 septembre 2015.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	28 253 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	28 253 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	28 253 M€
-autres	0 M€
	28 253 M€

Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	6 259 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par une société de financement	21 993 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0.0 M€
	28 253 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie au 30 septembre 2015. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	4 464 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	1 796 M€
	6 260 M€

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	16 633 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	5 360 M€
	21 993 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M€	1
1994	0 M€	2
1995	0 M€	8
1996	1 M€	115
1997	6 M€	564
1998	17 M€	1 118
1999	36 M€	1 829
2000	38 M€	1 622
2001	68 M€	2 178
2002	95 M€	2 631
2003	326 M€	7 167
2004	591 M€	9 595
2005	812 M€	11 755
2006	823 M€	10 541
2007	659 M€	7 698
2008	462 M€	5 770
2009	368 M€	4 794
2010	590 M€	5 388
2011	472 M€	3 625
2012	298 M€	2 237
2013	276 M€	1 846
2014	248 M€	1 605
2015	71 M€	486
	6 260 M€	82 575

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1996	0 M€	7
1997	0 M€	9
1998	1 M€	43
1999	2 M€	68
2000	5 M€	191
2001	17 M€	551
2002	38 M€	1 136
2003	279 M€	7 849
2004	514 M€	11 150
2005	870 M€	15 867
2006	1 067 M€	18 494
2007	997 M€	14 044
2008	952 M€	13 539
2009	1 819 M€	22 609
2010	4 048 M€	41 480
2011	2 501 M€	26 171
2012	1 670 M€	17 189
2013	3 202 M€	29 921
2014	2 537 M€	22 389
2015	1 475 M€	13 737
	21 993 M€	256 444

4) Répartition selon la durée résiduelle :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	3 M€	1 026
1	30 M€	3 446
2	67 M€	3 815
3	118 M€	4 701
4	166 M€	4 728
5	225 M€	4 992
6	242 M€	4 720
7	287 M€	4 794
8	359 M€	5 361
9	424 M€	5 359
10	493 M€	5 718
11	537 M€	5 967
12	428 M€	4 649
13	454 M€	4 550
14	416 M€	4 009
15	373 M€	3 450
16	281 M€	2 353
17	280 M€	2 044
18	269 M€	1 833
19	266 M€	1 712
20	193 M€	1 251
21	127 M€	809
22	104 M€	591
23	53 M€	330
24	27 M€	147
25	17 M€	98
26	14 M€	79
27	6 M€	33
28	1 M€	4
29	1 M€	6
30	0 M€	0
	6 260 M€	82 575

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	9 M€	2 981
1	80 M€	8 625
2	179 M€	9 397
3	332 M€	12 084
4	525 M€	13 547
5	831 M€	16 788
6	979 M€	16 960
7	1 163 M€	17 146
8	1 373 M€	18 115
9	1 746 M€	19 640
10	1 895 M€	19 999
11	1 393 M€	14 105
12	1 292 M€	11 874
13	1 771 M€	14 606
14	1 647 M€	12 693
15	1 339 M€	10 187
16	991 M€	7 613
17	1 150 M€	8 200
18	769 M€	5 251
19	936 M€	6 186
20	908 M€	5 864
21	389 M€	2 709
22	149 M€	939
23	94 M€	599
24	48 M€	295
25	3 M€	27
26	1 M€	12
27	0 M€	1
28	0 M€	1 M€
29	0 M€	0 M€
30	0 M€	0 M€
	21 993 M€	256 444

5) Répartition selon la localisation des bien apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L.233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est Aa3 pour Moody's et AA par DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R.513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre hypothécaires dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

Au 30 septembre 2015, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L.513-4 du Code monétaire et financier.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organisme de titrisation et entités similaires au 30 septembre 2015.

IV – Valeurs de remplacement

Au 30 septembre 2015, valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash 9 252 742 euros
- Dépôts à terme à 28 jours provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. Voici leur répartition par durée résiduelle :

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
28-oct.-15	28	275 000 000
21-oct.-15	21	50 000 000
		325 000 000

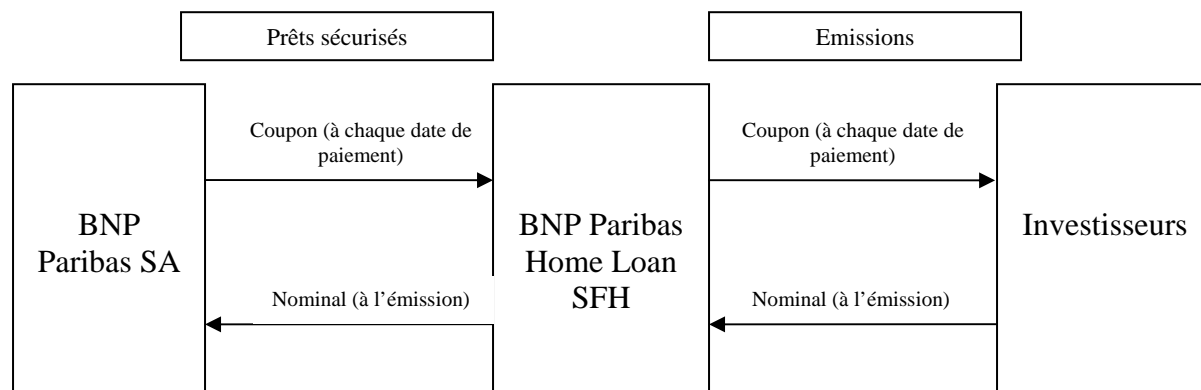
- Dépôt à terme à 28 jours du montant crédité sur le « *Cash Collateral Account* » constitué suite à l'activation du « *Pre-Maturity Test* » : 1 920 000 000 euros. La durée résiduelle du dépôt à terme est de 14 jours.

V – Remboursements anticipés

Au cours du deuxième trimestre 2015, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 19.6% (taux annualisé).

VI – Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas S.A à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.

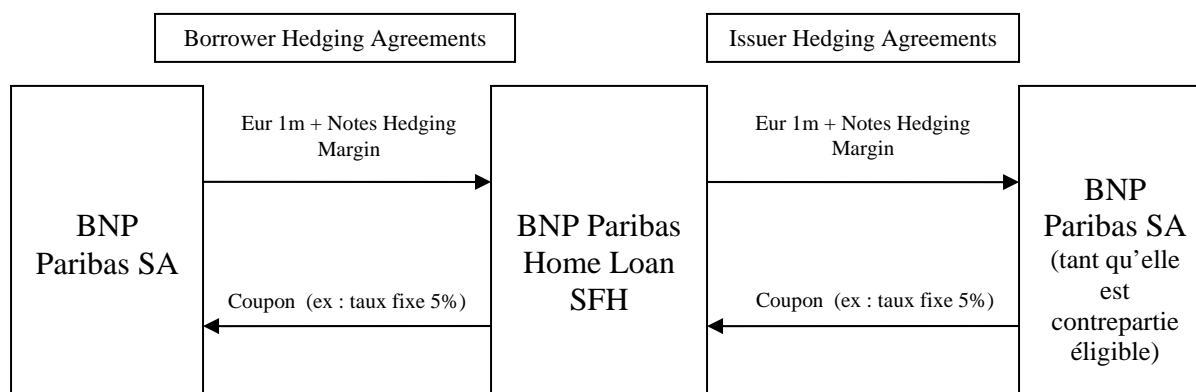


Ainsi, au 30 septembre 2015, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à BNP Paribas Home Loan SFH qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Selon la Documentation du Programme, ce risque de taux est aujourd'hui couvert par trois mécanismes :

- **Une gestion appropriée du collatéral** : Le collatéral apporté en garantie est sélectionné de sorte à couvrir les émissions dans divers scénarios de stress. Cette gestion du collatéral s'appuie sur un surdimensionnement ainsi qu'un adossement en taux et maturité du collatéral aux émissions.
- **La mise en place de swaps de devises** : Dans le cadre de l'« Issuer Hedging Agreement », toutes les émissions en devise étrangère sont couvertes par des swaps de devises. Des swaps miroirs, dit « back to back swaps », ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas. Ces swaps miroirs ont été conclus dans le cadre « Borrower Hedging Agreements » et permettent de neutraliser la position de taux créé par la mise en place des swaps de devise.

Swaps de passif (émissions)



Ainsi, en cas de défaut de BNP Paribas, soit lors du transfert des créances immobilières à l'actif de la SFH, les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions en devises conclus avec une contrepartie éligible resteront en place.

- **La mise en place d'une « Interest Reserve »** : en cas d'abaissement de sa notation en-deçà de A ou F1 par Fitch ou en-deçà de A ou A-1 par Standard & Poor's, BNP Paribas s'engage à verser sur le Cash Collateral Account sous 30 jours un montant correspondant à la différence positive entre les intérêts à payer au passif et les intérêts à recevoir à l'actif

Au 30 septembre 2015, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 368 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 0.11% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

VII – Couverture des besoins de trésorerie à 180 jours

Au 30 septembre 2015, les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci sont estimées comme suit :

Flux provenant des créances apportées en garantie	4 041 454 289.07	Remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat	- 1 923 993 253.71
Flux des placements à 28 jours	2 244 816 907.22	Paiements d'intérêts des emprunts subordonnés	- 538 768.24
Flux prévisionnel de l'actif (A)	6 286 271 196.29	Flux prévisionnel du passif (B)	- 1 924 532 021.95
Besoins nets de liquidité à 180 jours (A+B)		4 361 739 174.35	

- En référence à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de BNP Paribas Home Loan SFH, mais de ceux résultant des actifs reçus à titre de garantie, en nantissement. Les paiements de principal et d'intérêts des créances apportées en garantie représentent un montant total de 4 041 454 289.07 euros.

- Les intérêts et principal à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres et du *Cash Collateral Account* représentent un montant total de 2 244 816 907.22 euros.
- Le besoin de liquidité dû aux remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat, des emprunts subordonnés s'élève à -1 924 532 021.95 euros.
- Les besoins nets de liquidité à 180 jours de BNP Paribas Home Loan SFH s'élèvent à 4 361 739 174.35 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 12 novembre 2015,



Mme. Sonia GEORGES
Directrice Générale déléguée de BNP Paribas Home Loan SFH